



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE DES ORGANISATIONS
COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N°5 DU 30 JUILLET 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC (Président de la CCS), Thierry MINSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Bertrand LEYS (représentant DTN)

Excusé :

Jacques TARRACOR

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

**ORGANISATION DES PHASES FINALES DES COUPES DE FRANCE
DE BEACH VOLLEY**

La CCS/CCO a lancé un appel à candidature pour l'organisation des phases finales des Coupes de France de Beach Volley M13, M15, M17, SENIORS FEDERALES et SENIORS ELITE.

La date de clôture de l'appel à candidature était fixée au 29 juillet 2020 inclus.

Les clubs ayant postulés sont :

- **RE BEACH CLUB** pour les catégories M13, M15 et M17 masculines et féminines
- **MONTPELLIER BEACH VOLLEY** pour la catégorie M17 masculines et féminines
- **BEACH SPORT DIJON** pour la catégorie SENIORS FEDERALE masculines et féminines

A ce jour aucun dossier de candidature n'a été transmis pour l'organisation des phases finales des Coupes de France de Beach Volley SENIOR ELITE féminine et masculine. La CCS/CCO va effectuer ce jour une relance auprès des clubs. Leur dossier de candidature ou pour toute interrogation, ils devront contacter M. Patrice MARQUET par mail à l'adresse patrice.marquet@ffvb.org.

Détail des candidatures :

RE BEACH CLUB :

Le RE BEACH CLUB soutenu par la Ligue Régionale de Nouvelle-Aquitaine propose d'organiser les phases finales M13, M15 et M17 masculines et féminines des Coupes de France de Beach Volley.

La proposition faite est d'organiser ces six phases finales sur un seul et unique lieu en jumelant celles-ci sur une semaine.

Dates proposées :

M13 – les samedi 22 et dimanche 23 août 2020.

M15 – Les lundi 24 et mardi 25 août 2020.

M17 – Les mercredi 26 et jeudi 27 août 2020.

MONTPELLIER BEACH VOLLEY :

Le club du MONTPELLIER BEACH VOLLEY propose d'organiser les phases finales de la catégorie M17 masculines et féminines.

La proposition du club est d'organiser ces deux phases finales sur une seule et unique journée avant le Montpellier Beach Master « FIVB WORLD TOUR 1 » qui aura lieu du 25 au 29 août 2020.

Date proposée :

- Samedi 22 août 2020, phase finale organisée uniquement sur le samedi.

BEACH SPORT DIJON :

Le club du BEACH SPORT DIJON propose d'organiser les phases finales des Coupes de France de Beach Volley SENIORS FEDERALES masculines et féminines.

Le club du BEACH SPORT DIJON souhaite organiser la phase finale de Coupe de France Beach Volley SENIORS FEDERALES masculines à une date différente de celle annoncée par la CCS.

Dates proposées :

SENIORS FEMININES – Les samedi 29 et dimanche 30 août 2020.

SENIORS MASCULINES – Les samedis 15 et dimanche 16 août 2020.

Après étude des trois dossiers de candidatures, la CCS/CCO attribue les organisations des phases finales des Coupes de France de Beach Volley 2020 comme suit :

- M13 mixte – **RE BEACH CLUB les samedi 22 et dimanche 23 août 2020**
- M15 féminine et masculine - **RE BEACH CLUB les lundi 24 et mardi 25 août 2020**
- M17 féminine et masculine - **RE BEACH CLUB les mercredi 26 et jeudi 27 août 2020**
- SENIORS FEDERALES féminine - **BEACH SPORT DIJON les samedi 29 et dimanche 30 août 2020**
- SENIORS FEDERALES masculine - **BEACH SPORT DIJON les samedis 15 et dimanche 16 août 2020**

La CCS/CCO précise que, compte tenu du nombre de dossier de candidature, elle a dû accepter les changements de dates sur les M15, les M17 ainsi que les seniors fédérales masculines.

Par conséquent, nous demandons à chaque club de nous confirmer sa participation à la phase finale pour laquelle il est qualifié, le **03/08/2020 - 12h00** pour les clubs qualifiés directement en phase finale et à **l'issue du tour qualificatif** pour les autres clubs.

La CCS/CCO rappelle que le club organisateur peut bénéficier d'une Wild Card, sous réserve d'avoir, moins de deux équipes qualifiées sportivement pour la phase finale. Le club organisateur souhaitant bénéficier de celle-ci devra en informer la CCS/CCO avant les délais indiqués ci-dessus.

Président de la CCS
Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY